



S3R

Syndicat des 3 Rivières
Guirande Courance Mignon

ATTESTATION

Objet : Projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques Guirande Courance Mignon 2016-2021

Je soussigné Florent JARRIAULT, Président du Syndicat des Trois Rivières en charge de la gestion des milieux aquatiques, atteste sur l'honneur que le S3R a entamé des démarches à l'amiable avec les propriétaires riverains de la Guirande, de la Courance, du Mignon et de leurs affluents afin que ceux-ci lui confèrent le droit de réaliser les actions suivantes, conformément à l'art. R.181-13 du décret n°2017-81 du 26/01/2017 :

- Suppression d'ouvrages hydrauliques,
- Effacement d'ouvrages hydrauliques,
- Abaissement d'ouvrages hydrauliques,
- Aménagement d'ouvrages hydrauliques,
- Equipement et mise en sécurité d'ouvrages hydrauliques,
- Restauration de la continuité écologique sur autres ouvrages hydrauliques.

La liste des propriétaires riverains concernés par ces travaux figure dans l'annexe ci-jointe.

Pour faire valoir ce que de droit.

Florent JARRIAULT

Président du Syndicat des Trois Rivières

Fait à **EPANNES**,

Le 21-03-2018,

Signature